



EBGU
Route de Saint-Maximin – Mairie
30700 SAINT-SIFFRET
Tél. : 06.99.38.61.25
E-mail : ebgubureau@gmail.com

DEMANDE D'ADHESION (INITIALE OU RENOUELEMENT)
A
L'ENTENTE BOULISTE DES GARRIGUES DE L'UZEGE
Saison 2022

Nom : Prénom :
Date de naissance :
Lieu de naissance : Département :
Nationalité :
Adresse postale :
.....
Adresse mail : @
Téléphone :
Uniquement si concerné : Année de la dernière licence/club d'appartenance/commune :
.....

TYPE D'ADHESION DEMANDE

CHOIX A COCHER	TYPE	TARIF	TARIF 16-18 ans
<input type="checkbox"/>	MEMBRE ACTIF (licencié du club)	40 €	32 €
<input type="checkbox"/>	MEMBRE AMICALISTE- BIENFAITEUR	20 €	20 €
<input type="checkbox"/>	MEMBRE SOCIETAIRE (concerne les licenciés d'un autre club)	20 €	20 €

Nota : tarifs dégressifs pour les membres d'une même famille (consultez le Bureau).

Pièces à fournir : cf. annexe jointe.

Par la présente demande, je vous sollicite pour mon admission en qualité de membre (cf. choix supra) de l'association « ENTENTE BOULISTE DES GARRIGUES DE L'UZEGE ». Je m'engage à respecter ses statuts, son règlement intérieur et à avoir un comportement conforme à l'éthique sportive et morale. J'autorise le club à publier ma photo dans la presse ou sur internet à des fins non commerciales.

A, le

*(Signature du demandeur et
nom, prénom et signature des parents pour un mineur)*

AVIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : FAVORABLE DEFAVORABLE

ANNEXE

Pièces à fournir

1 – Pour être « Membre actif (licencié) » - première licence :

- L'imprimé de demande de licence de la FFPJP – saison 2022 - renseigné et signé ;
- Autorisation écrite des parents pour les mineurs ;
- Certificat médical (modèle proposé par la FFPJP) signé par le médecin ;
- Photo d'identité récente (papier ou numérique [au format JPEG]) ;
- Photocopie de la carte d'identité ;
- Règlement de la cotisation à l'ordre de « l'Entente Bouliste des Garrigues de l'Uzège ».

2 - Pour être « Membre actif (licencié) » - renouvellement de licence au sein du club :

- Dépôt de la licence au club pour mise à jour après enregistrement ;
- L'imprimé de demande de licence de la FFPJP – saison 2022 - renseigné et signé ;
- Si le certificat médical est inférieur à 3 ans, remplir le « Questionnaire de santé – QS-SPORT » et l'attestation médicale (modèles pour majeur ou mineur proposés par la FFPJP) ; fournir cette dernière au club. Si le certificat médical est périmé (+ de 3 ans), fournir un certificat médical (modèle proposé par la FFPJP) de moins de 1 an pour les majeurs et de moins de 6 mois pour les mineurs ;
- Règlement de la cotisation à l'ordre de « l'Entente Bouliste des Garrigues de l'Uzège » ;
- Cas particuliers :
 - o pour une mutation, fournir certificat médical, feuille de mutation (rose) de votre ancien club et la licence en cours,
 - o pour les licencié(e)s n'ayant pas pris de licence en 2021 : certificat médical obligatoire de moins de 1 an pour les majeurs et de moins de 6 mois pour les mineurs.

3 - Pour être « Membre amicaliste-bienfaiteur » :

- Autorisation écrite des parents pour les mineurs ;
- Certificat médical signé par le médecin mentionnant que l'intéressé « ne présente aucune contre-indication à la pratique de la Pétanque » ;
- Photo d'identité récente (papier ou numérique [au format JPEG]) ;
- Attestation d'assurance de responsabilité civile ;
- Règlement de la cotisation à l'ordre de « l'Entente Bouliste des Garrigues de l'Uzège ».

4 - Pour être « Membre sociétaire » :

- Autorisation écrite des parents pour les mineurs ;
- Présentation de la licence au club pour enregistrement (N° licence et club d'appartenance) ;
- Règlement de la cotisation à l'ordre de « l'Entente Bouliste des Garrigues de l'Uzège ».